



Assemblée générale

Distr. générale
10 mai 2024
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Cinquante-sixième session

18 juin-12 juillet 2024

Points 2 et 6 de l'ordre du jour

Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général

Examen périodique universel

Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel

Rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la décision [17/119](#) du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a prié le secrétariat de lui fournir par écrit, tous les ans, des renseignements à jour sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel et sur les ressources dont il dispose. Élaboré en concertation avec le Conseil d'administration du Fonds, le rapport donne un aperçu des contributions et des dépenses et expose les activités financées et les résultats obtenus depuis la présentation du précédent rapport. Le rapport contient des informations sur les initiatives auxquelles le Fonds a apporté son soutien pour renforcer la coopération technique durant le quatrième cycle et fait le point sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution [51/30](#) du Conseil des droits de l'homme relative au renforcement des fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 6/17, le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de créer un fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique en vue de constituer, parallèlement aux mécanismes de financement multilatéraux, une source d'assistance financière et technique qui permette aux pays de mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de l'Examen périodique universel, en consultation avec le pays concerné et avec l'accord de celui-ci. Dans sa résolution 16/21, le Conseil a demandé que le Fonds soit renforcé et rendu opérationnel afin d'aider les pays, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, à appliquer les recommandations issues de l'examen les concernant. Il a également demandé qu'un conseil d'administration du Fonds soit mis en place conformément aux règles des Nations Unies et compte tenu du principe de la répartition géographique équitable.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) administre le Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel conjointement avec le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel, également créé au titre de la résolution 6/17. Comme l'assistance combinée fournie par ces deux Fonds permet aux États de participer à toutes les phases du processus d'Examen périodique universel, le présent rapport devrait être lu conjointement avec le rapport sur le fonctionnement du Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel¹.

3. Dans sa résolution 51/30, intitulée « Renforcement des Fonds de contributions volontaires pour le mécanisme d'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme », le Conseil des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de renforcer encore les ressources spécialisées du HCDH, financées au moyen du budget ordinaire, pour exécuter les mandats des deux Fonds de contributions volontaires et a encouragé tous les États à envisager de contribuer à ces fonds. En 2023, au cours du débat général tenu au titre du point 6 de l'ordre du jour, aux cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions du Conseil les délégations de nombreux États ont demandé de nouveau à bénéficier d'une assistance supplémentaire pour mettre en œuvre les recommandations faites à l'issue de leur Examen périodique universel.

II. Fonctionnement du Fonds de contributions volontaires

A. Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires

4. Le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires fournit au HCDH des conseils sur les principes directeurs et la stratégie à adopter pour assurer la mise en œuvre opérationnelle du Fonds. En 2013, compte tenu des complémentarités existant entre le mandat du Fonds et celui du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme, le Secrétaire général a nommé les membres du Conseil d'administration de ce dernier pour siéger aux conseils d'administration respectifs des deux Fonds. Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois ans, renouvelable une fois, et sont choisis en raison de leur vaste expérience dans le domaine des droits de l'homme et de la coopération technique. Les membres du Conseil d'administration sont Azita Berar Awad (République islamique d'Iran) (Présidente), Nozipho January-Bardill (Afrique du Sud), Santiago Corcuera-Cabezut (Mexique), Margaret Nicholson (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) et Dainius Pūras (Lituanie). Le poste de président est occupé à tour de rôle, couvrant au moins deux sessions du Conseil et une mise à jour orale annuelle du Conseil des droits de l'homme. En 2023, le Conseil d'administration a réélu M^{me} Berar Awad au poste de présidente.

¹ A/HRC/56/19.

5. Le Conseil d'administration tient deux sessions ordinaires par an. La dix-neuvième session du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance financière et technique aux fins de l'application des recommandations issues de l'Examen périodique universel s'est tenue à Genève du 24 au 26 mai 2023. La dix-neuvième session, première tenue en présentiel à Genève depuis 2019, s'est concentrée sur l'évaluation du rôle de la coopération technique et des services consultatifs fournis par le HCDH dans la promotion et la protection des droits de l'homme dans les États membres, avec comme arrière-plan le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne. Les discussions ont porté sur l'évaluation de l'assistance technique offerte aux États pour établir ou renforcer leurs mécanismes nationaux d'établissement de rapports et de suivi des recommandations adressées par les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, dont l'Examen périodique universel. Le Conseil d'administration a pris note de la collaboration en cours entre le Fonds de contributions volontaires et le programme pour le renforcement des capacités des organes conventionnels, mis en place en application de la résolution 68/268 de l'Assemblée générale, qui conforte le principe de complémentarité – un des principes fondamentaux du processus d'Examen périodique universel institué par le Conseil des droits de l'homme.

6. Soulignant qu'un rôle essentiel revient aux parlements en ce qui concerne les recommandations issues de mécanismes des droits de l'homme dont la mise en œuvre nécessite l'adoption de mesures législatives, le Conseil d'administration a insisté sur la nécessité de renforcer la coordination au sein du HCDH, y compris entre les membres du personnel travaillant avec d'autres mécanismes et sur le terrain, en vue de maximiser le soutien que le HCDH apporte aux parlements pour les aider à promouvoir et à protéger les droits de l'homme. Des membres du Conseil d'administration ont souligné que l'assistance technique fournie aux États membres par le HCDH et le système des Nations Unies devait constituer un apport complémentaire important aux travaux menés par le système international des droits de l'homme, y compris le mécanisme d'Examen périodique universel. Le HCDH devrait donc poursuivre ses efforts pour renforcer le dialogue et la collaboration entre le système des Nations Unies et ses mécanismes des droits de l'homme en vue d'exploiter pleinement la contribution potentielle de ces mécanismes à des avancées sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable aux niveaux national et local. Le Conseil d'administration a considéré que le déploiement de conseillers régionaux pour l'Examen périodique universel dans 11 bureaux régionaux du HCDH, tel qu'envisagé par le Conseil des droits de l'homme dans sa résolution 51/30, offrait la possibilité d'amplifier l'assistance technique fournie aux gouvernements, en particulier aux gouvernements des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

7. Le Conseil d'administration a tenu sa vingtième session à Bichkek, au Kirghizistan, et à Almaty et Astana, au Kazakhstan, du 12 au 17 novembre 2023, se rendant ainsi pour la première fois en visite dans la région de l'Asie centrale. La session s'est concentrée sur l'examen de l'assistance technique et des services consultatifs fournis par le HCDH, notamment avec le soutien du Fonds, en vue de renforcer le respect des droits de l'homme dans la région. Une réunion hybride tenue dans le cadre de la session a donné lieu à des discussions en présentiel avec les partenaires du HCDH au Kazakhstan et au Kirghizistan et à des dialogues en distanciel avec des partenaires en Ouzbékistan, au Tadjikistan et au Turkménistan, ainsi qu'avec différentes divisions et unités du HCDH à Genève.

8. Le Conseil d'administration a noté avec satisfaction qu'une assistance technique efficace avait été fournie pour renforcer les institutions nationales des droits de l'homme dans la région, en particulier au Kazakhstan, pour mettre en place ou renforcer les mécanismes nationaux chargés d'établir des rapports et d'assurer le suivi des recommandations adressées par les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies et de donner une suite effective aux recommandations issues de l'Examen périodique universel et d'autres mécanismes des droits de l'homme, en les reliant étroitement aux objectifs de développement durable. Le Conseil d'administration a estimé que les efforts déployés par le HCDH, de concert avec les équipes de pays des Nations Unies dans la région, pour inclure des références explicites aux recommandations issues de l'Examen périodique universel dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable étaient une bonne pratique.

9. Comme le Conseil d'administration supervise les activités de deux Fonds, le dernier rapport soumis au Conseil des droits de l'homme par le président du Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme² contient aussi des informations sur la coopération technique relative au suivi des résultats de l'Examen périodique universel.

B. Résultats obtenus dans le cadre des activités soutenues par le Fonds de contributions volontaires en 2023

10. Au cours de la période considérée, le HCDH a fourni une assistance et un appui techniques en consultation avec les États concernés et avec leur consentement. En 2023, plusieurs initiatives ont été menées avec le soutien du Fonds de contributions volontaires à Antigua-et-Barbuda, en Eswatini, en Gambie, en Haïti, au Kazakhstan, au Lesotho, au Niger, en République dominicaine, au Tadjikistan et au Togo.

11. Le HCDH a veillé à ce que l'assistance fournie aux États membres par le canal du Fonds de contributions volontaires fasse l'objet d'une approche globale, à l'échelle du HCDH, en favorisant la coordination et la complémentarité avec le programme de renforcement des capacités des organes conventionnels, le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour la coopération technique dans le domaine des droits de l'homme et les bureaux régionaux ou locaux du HCDH. Sur la base du mandat du Fonds volontaire, le HCDH a axé son assistance technique sur cinq domaines prioritaires, exposés ci-après.

1. Application des principales recommandations issues de l'Examen périodique universel

12. À partir du deuxième cycle, les examens ont porté plus particulièrement sur la mise en œuvre des recommandations acceptées précédemment. Ces recommandations sont le point de départ d'une collaboration constructive entre le HCDH et tous les États visant à ce que les pays dirigent eux-mêmes les processus et se les approprient. Le soutien qu'apporte le HCDH repose sur une approche globale et intégrée de l'assistance technique prenant en considération les recommandations issues de l'Examen périodique universel aussi bien que celles adressées par les autres mécanismes internationaux des droits de l'homme.

13. En 2023, le Fonds de contributions volontaires a donné aux bureaux régionaux du HCDH et aux conseillers aux droits de l'homme travaillant au niveau national les moyens d'apporter aux États un soutien technique à la mise en œuvre des recommandations acceptées. Au Tadjikistan, le conseiller du HCDH pour les droits de l'homme a aidé les autorités à améliorer le cadre législatif régissant la liberté de la presse, les droits des personnes handicapées et les droits des personnes privées de liberté. Le HCDH a apporté un appui technique à la rédaction d'une nouvelle loi sur les médias, notamment en organisant une table ronde à laquelle ont participé des parlementaires et des experts des médias pour discuter de la réglementation des réseaux sociaux et des blogueurs. Le Fonds a aussi appuyé la tenue de consultations entre des représentants de l'État et des organisations de la société civile travaillant sur les droits des personnes handicapées, et a ainsi aidé à formuler une nouvelle loi sur les personnes handicapées conforme au droit international des droits de l'homme. Un appui a en outre été apporté à un groupe de travail chargé de rédiger une loi sur la probation.

14. En Eswatini, un appui technique a été apporté à l'application des recommandations acceptées concernant la participation des femmes à la prise de décision et la lutte contre la violence envers les femmes et les enfants. Le Fonds de contributions volontaires a fourni au conseiller principal du HCDH pour les droits de l'homme les moyens de contribuer au renforcement des capacités nationales de lutte contre la violence intrafamiliale et les infractions sexuelles. Cette initiative s'adressait aux diverses parties prenantes concernées – procureurs, fonctionnaires de police, travailleurs sociaux, professionnels de la santé et magistrats – assurant ainsi la participation de tous les secteurs concernés. Un atelier coorganisé avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a réuni 40 participants représentant les principales institutions judiciaires et forces de l'ordre, dont des représentants de la Police royale d'Eswatini et du pouvoir judiciaire, ainsi que le

² [A/HRC/55/78](#).

Directeur des poursuites publiques. L'atelier s'est concentré sur l'application pratique de la législation réprimant les infractions sexuelles et la violence intrafamiliale. Les discussions ont permis aux autorités de repérer les lacunes en matière de capacités au sein des institutions publiques concernées aux niveaux régional et communautaire, l'application restant limitée à ces niveaux.

15. L'assistance technique fournie par le HCDH avec le soutien financier du Fonds de contributions volontaires a très fortement contribué à promouvoir la participation des femmes à la vie politique en Eswatini, conformément à plusieurs recommandations acceptées lors de l'Examen périodique universel concernant la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes dans le pays. Pour encourager la présentation de candidatures féminines, diverses actions de sensibilisation et de renforcement des capacités ciblant 400 Eswatiniennes ont été menées, notamment des sessions d'éducation civique en langue swati, en particulier dans les zones rurales. En collaboration avec la Fondation des femmes africaines pour la paix et le développement et le Bureau du Vice-Premier Ministre, quatre ateliers régionaux ont été organisés afin de renforcer la participation des femmes en leur dispensant une formation au leadership et à l'autonomisation. Une campagne multimédia sur l'importance du leadership des femmes a été lancée en complément de ces efforts avec le soutien de personnalités influentes, dont le Roi Mswati III. Cette campagne visait, en alignant ses messages sur les recommandations de l'Examen périodique universel, à mettre davantage encore en relief l'impératif qu'est le leadership des femmes en Eswatini.

16. Les ateliers régionaux ciblés et la campagne médiatique organisés en Eswatini ont eu pour retombées concrètes une hausse du nombre de candidatures féminines aux élections nationales, plus de 30 femmes s'étant présentées aux élections parlementaires, chiffre en nette augmentation par rapport à 2018. Le nombre des femmes parlementaires a sensiblement augmenté en conséquence, avec 13 candidates élues au Sénat et 12 à l'Assemblée.

17. En République dominicaine, des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités, soutenues par le conseiller principal du HCDH pour les droits de l'homme, ont contribué aux efforts nationaux visant à donner une suite aux recommandations issues de l'Examen périodique universel relatives à la lutte contre les discours de haine et la discrimination. Le soutien apporté par le Fonds a servi à renforcer la capacité nationale à intégrer une approche fondée sur les droits de l'homme dans les réformes législatives en insistant sur la législation contre la discrimination. Un séminaire organisé en septembre 2023, en coopération avec la Commission permanente des droits de l'homme de la Chambre des députés, a réuni 42 participants (dont 15 femmes), parmi lesquels 31 parlementaires, pour réexaminer la législation contre la discrimination et en débattre en vue de rédiger un projet de loi complet contre la discrimination. Un atelier de suivi, organisé en coopération avec le Ministère des affaires étrangères et la Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme, a réuni 45 participants. Les délibérations du séminaire ont eu pour fil directeur une publication du HCDH : le guide pratique pour l'élaboration d'une législation complète contre la discrimination en vue d'assurer la protection des minorités.

18. Avec le soutien financier du Fonds de contributions volontaires, le HCDH a aidé à renforcer la capacité de la Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme (présidée par le Ministère dominicain des affaires étrangères et composée de 37 représentants d'institutions publiques et d'organisations de la société civile) à combattre les discours de haine et la désinformation et à prévenir les crimes de haine et la discrimination raciale. Une boîte à outils complète, élaborée sur la base des instruments juridiques internationaux et des publications pertinentes des Nations Unies, fournit des définitions clés, des éléments de langage et des ressources additionnelles pour approfondir chaque thème. Des actions de sensibilisation ont été organisées. En particulier, un atelier tenu en décembre 2023, pour la Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme et les directeurs de la communication des principales institutions de l'État, a rassemblé 51 participants, dont 35 femmes.

19. Au Kazakhstan, le Bureau régional du HCDH pour l'Asie centrale, en partenariat avec le Forum Asie-Pacifique des institutions nationales des droits de l'homme, a fourni une assistance à l'institution nationale des droits de l'homme de ce pays. Ce soutien visait à faciliter une évaluation complète des capacités de cette institution et du cadre juridique la sous-tendant pour favoriser de nouvelles améliorations. Effectuée en consultation avec les parties prenantes concernées, cette évaluation a permis de repérer les lacunes et de formuler

des solutions pour renforcer l'efficacité de cette institution, en l'alignant sur les principes relatifs au statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (les Principes de Paris).

20. En Gambie, avec l'appui financier du Fonds de contributions volontaires, le conseiller principal du HCDH pour les droits de l'homme a aidé le Ministère de la justice à organiser des consultations avec les parties concernées sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Ces consultations ont réuni plus de 100 participants, représentant des ministères, des organisations de la société civile, la Commission nationale des droits de l'homme et des organismes des Nations Unies. Les discussions ont porté sur les progrès réalisés dans l'application des recommandations et sur les procédures et prescriptions relatives aux rapports pour le quatrième examen du pays, prévu en 2024.

21. Le Ministère de la justice a organisé des consultations sur la lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre en Gambie. Les problèmes à surmonter pour combattre ces violences avaient été mis en évidence lors du troisième examen du pays et des États Membres avaient formulé de nombreuses recommandations sur les mesures à prendre pour y remédier efficacement. Suite à ces recommandations, une cinquantaine de représentants des forces de l'ordre et des ministères compétents ont participé à des consultations nationales, axées sur la nécessité pour les différentes entités de l'État de se coordonner et de coopérer avec efficacité pour définir les stratégies à suivre en vue d'améliorer les modalités d'enquête et de poursuite dans les affaires de violences sexuelles et fondées sur le genre et les mécanismes à mettre en place pour lever les obstacles au signalement de ces affaires et à l'ouverture de poursuites contre les auteurs des faits en cause. Les parties prenantes se sont attachées, par cette collaboration, à renforcer les mécanismes de lutte contre la violence fondée sur le genre en Gambie. Ces efforts se sont accompagnés d'une campagne de sensibilisation du public au problème de la violence envers les femmes, les enfants et les personnes handicapées, menée dans le contexte de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

22. À Antigua-et-Barbuda, une campagne a été menée avec l'assistance financière du Fonds de contributions volontaires pour sensibiliser le public aux principes d'égalité et de non-discrimination énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, conformément aux recommandations soutenues lors de l'Examen périodique universel. En décembre 2023, des panneaux célébrant le soixante-quinzième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme ont été inaugurés dans plusieurs lieux publics majeurs, dont l'aéroport international. Des hauts responsables de l'État et des représentants d'organismes des Nations Unies ont pris une part active à cette initiative. En réponse aux recommandations acceptées lors du troisième Examen périodique universel, cette campagne a été menée en liaison avec les efforts nationaux déployés pour atteindre les objectifs de développement durable.

23. Au Lesotho, le conseiller du HCDH pour les droits de l'homme a collaboré étroitement avec le Ministère de la justice, du droit et des affaires parlementaires, de concert avec la Fédération nationale des organisations de personnes handicapées du Lesotho, pour procéder à une évaluation complète du respect par le pays des obligations lui incombant en vertu des normes internationales relatives aux droits des personnes handicapées, en réponse aux recommandations issues de l'Examen périodique universel préconisant de renforcer la protection des droits de ces personnes. En novembre 2023, le HCDH a facilité la tenue d'une réunion chargée d'évaluer l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, qui a rassemblé des membres du mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ainsi que des experts nationaux des droits des personnes handicapées. Cette collaboration a permis d'élaborer un projet de rapport initial au titre de la Convention précitée, qui a été soumis au Cabinet pour approbation.

2. Création de mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ou renforcement des mécanismes existants

24. Dans sa résolution 51/33, le Conseil des droits de l'homme a engagé les États à mettre en place des mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ou à renforcer les mécanismes existant déjà et à mettre en commun leurs bonnes pratiques et

à faire part de leur expérience en matière d'élaboration de politiques publiques suivant une approche fondée sur les droits de l'homme. Des recommandations les invitant à se doter de tels mécanismes sont en outre régulièrement adressées aux États dans le cadre de l'Examen périodique universel. Ces mécanismes s'attachent à assurer une bonne coordination entre les entités gouvernementales et travaillent en coordination avec les ministères et d'autres administrations publiques (comme l'institut national de statistique), avec le parlement et avec le pouvoir judiciaire, en consultation avec les institutions nationales des droits de l'homme et les organisations de la société civile. Le HCDH aide les États à se doter d'un tel mécanisme ou à le renforcer, notamment par le canal de son programme de renforcement des capacités des organes conventionnels et avec le soutien financier du Fonds de contributions volontaires.

25. En 2023, le Fonds de contributions volontaires a apporté ce type de soutien à plusieurs pays. Au Lesotho, le Fonds a fourni au conseiller du HCDH pour les droits de l'homme les moyens de continuer à apporter un appui technique au mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi récemment créé. Ce mécanisme national, que préside le ministre de la justice, du droit et des affaires parlementaires, a ainsi vu ses capacités considérablement renforcées. En octobre 2023, avec sept ans de retard, le Lesotho a soumis son cinquième rapport périodique au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Un rapport périodique au titre de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants a été rédigé et est en instance d'approbation par le Cabinet.

26. En 2023, avec l'appui du Fonds de contributions volontaire, le Comité interministériel des droits de l'homme d'Haïti a mené dans huit départements du pays une campagne pour assurer la diffusion des recommandations récemment adressées au pays dans le cadre de l'Examen périodique universel ; cette campagne a permis de sensibiliser 188 représentants (dont 41 femmes) d'administrations publiques, y compris des membres des forces de sécurité, des représentants d'organisations de la société civile et des journalistes au rôle de chaque acteur dans la mise en œuvre des recommandations. Les deux ateliers de sensibilisation organisés ont aidé à classer les principales recommandations issues de l'Examen périodique universel par ordre de priorité en fonction des besoins et de la situation au niveau local.

27. Ces ateliers ont de plus permis au Comité interministériel des droits de l'homme d'Haïti d'identifier dans les principaux ministères 22 points focaux pour le niveau local. Les points focaux sont chargés d'aider le Comité à s'acquitter de son mandat au niveau local en recueillant des informations sur la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel ou adressées par des organes conventionnels. C'était la première fois depuis la création du Comité, en 2013, que ses membres se rendaient en personne en mission dans des départements pour échanger directement avec des représentants des autorités départementales et locales. Le Comité et les autorités locales se sont félicités des résultats des ateliers de sensibilisation et d'information et se sont déclarés vivement intéressés à poursuivre de tels échanges à l'avenir.

3. **Élaboration de plans de mise en œuvre des recommandations**

28. Grâce au renforcement de la capacité de coordination que les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi ont rendu possible, les États élaborent désormais des plans de mise en œuvre des recommandations adressées par des mécanismes des droits de l'homme, dont l'Examen périodique universel, et les relient aux efforts nationaux déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Ces plans reposent souvent sur une base de données hébergée par le ministère compétent. Le HCDH met à la disposition des États Membres, sur demande, la base de données sur le suivi des recommandations de pays³, ce qui leur permet d'importer directement les recommandations adressées par des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies à partir de l'Index universel des droits de l'homme⁴ élaboré par le HCDH, d'ajouter des recommandations émanant de mécanismes régionaux, le cas échéant, de les regrouper, de les classer par ordre de priorité, d'élaborer un plan de mise en œuvre et de rendre compte de leur mise en œuvre.

³ Voir <https://nrti.ohchr.org/fr>.

⁴ Voir <https://uhri.ohchr.org/fr>.

29. En 2023, le Fonds de contributions volontaires a soutenu des initiatives proposées par des États tendant à élaborer des plans de mise en œuvre des recommandations et des plans d'action nationaux pour les droits de l'homme et à créer des bases de données en ligne relatives à ces plans. En Eswatini, pour la première fois a été élaboré et adopté un plan de mise en œuvre de l'Examen périodique universel. Au Kazakhstan, le conseiller du HCDH pour les droits de l'homme a aidé le Ministère de la justice à élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel.

30. La composante droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a aidé le Comité interministériel des droits de l'homme à harmoniser les politiques en matière de droits de l'homme, conformément aux recommandations issues de l'Examen périodique universel. Haïti a rédigé son premier plan d'action national pour les droits de l'homme, dont l'approbation par le Conseil des ministres est en suspens depuis 2019 en raison de l'impasse politique prolongée et de l'instabilité socioéconomique du pays. En février et mai 2023, avec l'aide de la composante droits de l'homme et l'assistance financière du Fonds de contributions volontaires, le Comité interministériel a organisé deux ateliers de consultation sur ce plan d'action, comme recommandé lors de l'Examen périodique d'Haïti en 2022. À ces ateliers, des parties prenantes représentant divers secteurs du pays entier ont dégagé les recommandations clés à mettre en œuvre, à savoir celles concernant les droits à la santé et à l'éducation, l'accès à la justice, la protection de l'enfance et la participation égale des femmes aux processus de prise de décision politique. Le plan d'action actualisé a été soumis au Conseil des ministres pour validation.

31. En République dominicaine, le conseiller principal du HCDH pour les droits de l'homme a aidé la Commission interinstitutionnelle des droits de l'homme, présidée par le Ministère des affaires étrangères et composée de 37 représentants d'institutions publiques et d'organisations de la société civile, à finaliser la révision du Plan d'action national pour les droits de l'homme 2018-2022 et à approuver la décision de le prolonger sur la période 2023-2034. Le processus collaboratif de finalisation du plan d'action national révisé, qui s'est achevé en mai 2023, a bénéficié des avis de 11 organismes des Nations Unies présents dans le pays. Le plan distingue sept groupes de population particulièrement vulnérables et requérant une attention spéciale et énonce des mesures spécifiques de lutte contre la discrimination. En août 2023, le Fonds a apporté son soutien au lancement d'un dialogue national en promouvant la campagne Droits de l'homme 75, qui a servi de plateforme aux membres de la Commission interinstitutionnelle pour définir par la voie d'un processus consultatif les actions prioritaires à mener au titre du plan d'action prolongé.

32. Au Niger, le HCDH a collaboré avec les autorités pour faciliter l'exécution du plan national de mise en œuvre des recommandations issues du troisième examen périodique. En novembre et décembre 2023, afin de mobiliser les pouvoirs publics à tous les niveaux, quatre ateliers régionaux ont été organisés (à Tahoua, Dosso, Zinder et Niamey) pour servir de tremplin à la diffusion du plan d'opérationnalisation auprès des parties prenantes dans toutes les régions du pays. Ces ateliers ont réuni un total de 189 participants (144 hommes et 45 femmes), dont les directeurs de divers services régionaux décentralisés de l'État. Ces ateliers ont favorisé des échanges de vues productifs sur les mesures à prendre pour atteindre les objectifs fixés dans le plan national de mise en œuvre des recommandations. Le Fonds de contributions volontaires et le FNUAP ont apporté un soutien conjoint à l'assistance technique fournie au Gouvernement nigérien, montrant ainsi que les différentes entités des Nations Unies peuvent collaborer efficacement pour aider le gouvernement à mettre en œuvre les recommandations adressées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme.

33. À la suite de l'adoption du plan d'action national pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel, en avril 2023, avec l'aide du conseiller du HCDH pour les droits de l'homme et l'assistance financière du Fonds, le Gouvernement du Tadjikistan a lancé une campagne de sensibilisation et de conscientisation des fonctionnaires locaux au sujet du plan d'action national afin d'assurer leur participation active à la mise en œuvre des recommandations relatives aux droits de l'homme. Une délégation composée de représentants du Département des droits de l'homme (relevant du Bureau du Président), du Bureau du Médiateur, du Ministère de la justice, du Bureau du Procureur général et du Bureau des droits de l'homme et de l'état de droit (organisation non

gouvernementale) a organisé des réunions de sensibilisation dans cinq municipalités. Ces réunions, auxquelles a participé un total de 194 fonctionnaires locaux, ont permis de promouvoir la compréhension et l'engagement en faveur de la mise en œuvre des principes des droits de l'homme au niveau local. Le HCDH a soutenu les efforts déployés par l'État pour procéder à une évaluation participative des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations issues du troisième cycle de l'Examen périodique universel. Les résultats de ce processus participatif serviront de support à l'élaboration d'un rapport à mi-parcours que le Tadjikistan soumettra au mécanisme d'Examen périodique universel en 2024.

34. En Haïti et au Lesotho, le HCDH a soutenu la mise en place d'une base nationale de données sur le suivi des recommandations, outil destiné à coordonner et à assurer le suivi efficace des progrès dans la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes des droits de l'homme. Au Lesotho, le financement accordé par le Fonds a permis de dispenser aux fonctionnaires de l'Unité des droits de l'homme du Ministère de la justice, du droit et des affaires parlementaires une formation sur la création et la gestion d'une base nationale de données sur le suivi des recommandations pour les doter des compétences requises.

35. Au Lesotho, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de l'homme ont eu accès à la base de données sur le suivi, ce qui leur a permis d'obtenir, aux fins de leurs action de plaidoyer et de suivi, des informations actualisées sur l'état de la mise en œuvre des recommandations. Selon eux, cette base de données constitue un outil essentiel pour garantir la transparence et la responsabilité tout au long du processus.

4. Renforcement des capacités de mise en œuvre par les parlements

36. Dans son rapport sur la contribution des parlements aux travaux du Conseil des droits de l'homme et à son mécanisme d'Examen périodique universel⁵, le HCDH a recommandé aux parlements de se doter d'une commission des droits de l'homme et d'amplifier leur coopération avec les mécanismes internationaux des droits de l'homme, dont l'Examen périodique universel.

37. En coordination avec le Fonds de contributions volontaires pour la participation à l'Examen périodique universel et en collaboration avec l'Union interparlementaire, Le Fonds de contributions volontaires soutient le renforcement de la capacité des parlements nationaux à participer à tous les stades du processus d'Examen périodique universel.

38. En 2023, le Fonds de contributions volontaires a soutenu des activités dans les pays, notamment des initiatives pour le renforcement des capacités des membres des commissions parlementaires concernées, en vue de renforcer les fonctions de contrôle de ces commissions. Au Lesotho, par exemple, le conseiller du HCDH pour les droits de l'homme, en collaboration avec le Ministère de la justice, du droit et des affaires parlementaires, a animé un atelier ayant réuni 60 membres du Parlement sur leur rôle de contrôle dans le domaine de la promotion et de la protection des droits de l'homme. Les discussions ont porté sur les difficultés à surmonter et les possibilités à exploiter par les parlements nationaux pour exercer ce contrôle, ainsi que sur les stratégies permettant de renforcer le rôle de contrôle du Parlement du Lesotho. Il est à noter que 90 % des participants à l'atelier étaient des parlementaires nouvellement élus, si bien que ces discussions ont été particulièrement d'actualité et d'un grand intérêt.

5. Renforcement des capacités des équipes de pays des Nations Unies

39. Le Fonds de contributions volontaires apporte son soutien dans un autre domaine : l'intégration des recommandations issues de l'Examen périodique universel et d'autres mécanismes des droits de l'homme dans les documents de programmation commune par pays des Nations Unies. Conformément à l'appel à l'action en faveur des droits humains lancé par le Secrétaire général⁶, ces recommandations devraient être toujours plus prises en compte dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ainsi que dans la programmation des organismes, programmes et Fonds des Nations Unies.

⁵ A/HRC/38/25.

⁶ Voir www.un.org/en/content/action-for-human-rights/index.shtml.

40. La plupart des activités auxquelles le Fonds de contributions volontaires a apporté un soutien en 2023 ont été menées en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies. Le Fonds a en outre soutenu des initiatives visant spécifiquement à mobiliser le système des Nations Unies en vue de renforcer la capacité des États à mettre en œuvre les recommandations relatives aux droits de l'homme et de favoriser les synergies avec les efforts nationaux déployés pour atteindre les objectifs de développement durable. Par exemple, au titre de l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2023-2027, la composante droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti a apporté son soutien à l'équipe de pays des Nations Unies pour l'aider à intégrer, tant dans le bilan de commun de pays que dans le plan-cadre de coopération, les recommandations adressées à Haïti en 2022 à l'issue de son troisième Examen périodique.

41. Au Kazakhstan, le conseiller du HCDH pour les droits de l'homme a aidé l'équipe de pays des Nations Unies à aligner ses programmes sur les recommandations issues de l'Examen périodique universel et adressées par des organes conventionnels en soutenant un atelier sur le renforcement des capacités, tenu en novembre 2023. Une assistance technique a aussi été fournie pour faciliter les discussions avec l'équipe de pays et les organisations de la société civile sur leur rôle dans l'établissement de rapports et le suivi de la mise en œuvre des recommandations soutenues par le Kazakhstan, avec en perspective le prochain Examen périodique du pays, en 2025.

42. En novembre 2023, durant sa visite au Kazakhstan et au Kirghizistan, le Conseil d'administration du Fonds de contributions volontaires a salué les efforts déployés par le HCDH dans la région pour assurer la prise en considération des recommandations issues de l'Examen périodique universel dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

III. Situation financière du Fonds de contributions volontaires

43. Le tableau 1 ci-après expose en détail la situation financière (recettes et dépenses) du Fonds de contributions volontaires au 31 décembre 2023. Les années précédentes, les dépenses totales ont été supérieures aux contributions reçues, du fait de la hausse notable du nombre de demandes de soutien reçues des États et de la diminution des contributions enregistrée depuis 2019. En 2023, il a été décidé de limiter les dépenses afin d'assurer un niveau suffisant de réserves pour que les travaux du Fonds puissent se poursuivre en 2024.

Tableau 1

État des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Composante</i>	
Recettes	
Contributions volontaires reçues en 2023	703 232,07
Gain/perte de change	(1 462,91)
Recettes accessoires et produits des intérêts	76 731,98
Total des recettes	778 501,14
Dépenses	
Dépenses de personnel	9 230,00
Autres frais de personnel (honoraires et frais de voyages des consultants)	71 563,96
Voyages du personnel et des consultants	8 877,78
Voyages des représentants et participants aux réunions et séminaires	103 668,15
Services contractuels	101 175,56
Frais généraux de fonctionnement et autres dépenses directes	148 887,61
Matériel, véhicules et mobilier	549,38
Équipement, véhicules et mobilier	7 029,61

<i>Composante</i>	
Subventions (<50,000 dollars) et bourses	–
Dépenses (indirectes) d'appui au programme	58 620,56
Total des dépenses	509 602,61
Ajustements par rapport à l'exercice précédent (liquidation des engagements)	–
Excédent (déficit) net pour la période	268 898,53
Solde d'ouverture au 1 ^{er} janvier 2023	1 086 341,73
Contributions non acquittées à recevoir	–
Solde total au 31 décembre 2023	1 355 240,26

44. Le Fonds reçoit des contributions volontaires de gouvernements, d'organisations et de particuliers. De la création du Fonds de contributions volontaires à la fin de 2023, au total 8 137 929 dollars ont été versés par 24 États (voir le tableau 2 ci-après).

45. En 2023, les contributions au Fonds ont été plus élevées que pendant les années touchées par la pandémie mondiale de coronavirus (COVID-19). Onze pays ont versé des contributions au Fonds, pour un montant total de 703 232 dollars (voir le tableau 3 ci-après). Le niveau de financement du Fonds est toutefois insuffisant pour répondre au nombre croissant de demandes d'assistance technique. En 2022 et en 2023 le Fonds n'a pu financer qu'un tiers des plus de 30 propositions de projets d'assistance technique soumises à cause du montant limité des ressources financières disponibles. La situation financière du Fonds doit être améliorée progressivement afin d'atteindre au moins 3 millions de dollars par an de contributions volontaires.

Tableau 2

Contributions reçues depuis la création du Fonds, au 31 décembre 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Allemagne	1 326 665
Arabie saoudite	410 000
Australie	387 580
Belgique	51 706
Brésil	10 000
Chine	300 000
Colombie	40 000
Émirats arabes unis	200 000
Espagne	217 585
Fédération de Russie	850 000
France	371 729
Inde	400 000
Kazakhstan	128 865
Maroc	500 000
Norvège	2 283 483
Oman	10 000
Pakistan	20 492
Paraguay	3 000
Pays-Bas (Royaume des)	30 000
Philippines	75 000
République de Corée	250 000

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Roumanie	47 790
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	179 03
Singapour	45 000
Total des contributions	8 137 929

Tableau 3

Contributions reçues entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023

(En dollars des États-Unis)

<i>Donateur</i>	<i>Contribution</i>
Arabie saoudite	90 000,00
Brésil	10 000,00
Chine	300 000,00
Émirats arabes unis	100 000,00
Espagne	21 929,82
France	21 810,25
Inde	100 000,00
Kazakhstan	15 000,00
Pakistan	9 492,00
Philippines	25 000,00
Singapour	10 000,00
Total des contributions	703 232,07

IV. Utilisation stratégique du Fonds pendant le quatrième cycle de l'Examen et renforcement des capacités régionales spécialisées du Service de l'Examen périodique universel

46. Le HCDH s'attache constamment à améliorer la mise en œuvre des recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen périodique universel en faisant du Fonds de contributions volontaires un outil stratégique permettant de maximiser l'impact de ce mécanisme. Cette approche suppose de renforcer l'assistance technique afin de conforter la mise en place de systèmes nationaux de protection robustes et de favoriser ainsi des améliorations tangibles sur le terrain. En 2023, durant la réunion-débat de haut niveau organisée à la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, de nombreux États bénéficiaires, constatant l'impact positif du Fonds au niveau national, ont souligné que l'assistance financière et technique aidait grandement à renforcer les mécanismes nationaux de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, à développer des bases de données pour le suivi des recommandations et à soutenir un processus de consultation pour l'élaboration d'un plan d'action national de mise en œuvre des recommandations⁷.

47. À la réunion-débat de haut niveau, il a été souligné que l'Examen périodique universel occupait une position unique pour promouvoir les droits de l'homme dans le cadre des efforts de développement et favoriser la progression vers les objectifs de développement durable. Dans son appel à l'action en faveur des droits humains, le Secrétaire général insiste sur le rôle essentiel des mécanismes tels que l'Examen périodique universel dans la réalisation des objectifs de développement durable, faisant écho à son rapport « Notre programme commun ». Les recommandations des mécanismes des droits de l'homme, dont l'Examen périodique universel, font toujours plus partie intégrante des plans-cadres de coopération pour le développement durable qu'adoptent les équipes de pays des Nations Unies.

⁷ A/HRC/53/58, par. 61.

48. Des initiatives sont mises en œuvre conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix en vue de promouvoir le recours à l'Examen périodique universel comme point d'entrée pour la collaboration des Nations Unies avec les États et maximiser l'impact des activités au niveau national en combinant diverses sources de financement. Durant sa visite dans la région de l'Asie centrale, le Conseil d'administration a constaté avec satisfaction que la collaboration avec le reste du système des Nations Unies, dont les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies, s'approfondissait et permettait de mobiliser des capacités supplémentaires d'analyse, de plaidoyer et de programmation dont le reste du système tirait parti pour renforcer la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau du pays.

49. Le HCDH coopère efficacement avec le Bureau de la coordination des activités de développement des Nations Unies en vue de renforcer l'apport des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies à l'Examen périodique universel et de tirer parti de ce mécanisme pour aider les gouvernements et les parties prenantes à répondre aux principaux défis liés aux droits de l'homme. En étroite collaboration avec le HCDH, neuf à dix mois avant l'examen du pays concerné le Bureau de la coordination des activités de développement organise des discussions ciblées avec les coordonnateurs résidents pour promouvoir l'implication de l'ensemble de l'équipe nationale dans le mécanisme, y compris dans la mise en œuvre des recommandations issues de l'Examen périodique universel. Ces réunions permettent aux coordonnateurs résidents d'approfondir l'analyse des défis majeurs liés aux droits de l'homme recensés lors des examens précédents sur la base des informations tirées des résultats des examens précédents et d'une meilleure compréhension du rôle des entités des Nations Unies à tous les stades du processus d'Examen périodique universel.

50. En 2023, les entités de l'ONU ont continué à soumettre des communications pour l'un des trois rapports servant de base au dialogue au sein du Groupe de travail. En 2023, à chacune de ses sessions, le Groupe de travail a, en moyenne, reçu 39 communications d'entités des Nations Unies, chiffre en hausse de 40 % par rapport au deuxième cycle du mécanisme. Les coordonnateurs résidents tirent toujours plus parti des sessions du Conseil des droits de l'homme pour exprimer leur soutien aux États membres au stade du suivi. Ainsi, à la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme, le coordonnateur résident aux Philippines a indiqué que les résultats de l'Examen périodique universel des Philippines joueraient un rôle majeur dans la conception et l'exécution du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement couvrant la période 2024-2028.

51. Au cours de sa visite au Kazakhstan et au Kirghizistan, le Conseil d'administration a été témoin de plusieurs exemples de la manière dont les équipes de pays des Nations Unies peuvent fournir des conseils stratégiques intégrés et de grande qualité quand elles s'allient pour promouvoir les droits de l'homme. Le Conseil d'administration considère que la poursuite d'une étroite coopération entre les entités des Nations Unies sur le terrain sera fondamentale pour répondre aux nouveaux défis, y compris l'atténuation de l'impact du changement climatique sur les plus vulnérables dans la région.

52. Conformément à la résolution 51/30 du Conseil des droits de l'homme et après l'approbation par l'Assemblée générale, en décembre 2022, du budget nécessaire à son application, en 2023 ont été engagés des efforts visant à renforcer les capacités spécialisées du HCDH dans tous les bureaux régionaux pour répondre avec efficacité aux demandes d'assistance des États membres et gérer le Fonds de contributions volontaires. Le HCDH a entamé le processus de déploiement de 11 conseillers régionaux pour l'Examen périodique universel appelés à apporter un soutien au renforcement des capacités des États dans leurs régions respectives. Les restrictions temporaires concernant le recrutement décidées par le Secrétaire général pour faire face à la crise de liquidités de l'ONU ont toutefois retardé le processus de sélection de ces conseillers.

V. Conclusions

53. L'Examen périodique universel est une plateforme cruciale pour la coopération et favorise le dialogue et le partage des meilleures pratiques entre les États Membres, le système des Nations Unies et les parties prenantes nationales. Les recommandations adressées aux États à l'issue de leur Examen périodique constituent une feuille de route pour la coopération technique qui les aide à s'attaquer aux problèmes les plus pressants dans le domaine des droits de l'homme et à déterminer quelles populations risquent d'être marginalisées ou négligées. L'assistance technique que soutient le Fonds de contributions volontaires va, entre autres, à des initiatives ayant pour but de renforcer les institutions nationales, les cadres juridiques, les politiques, les services et les capacités des parties prenantes et a ainsi des effets positifs et durables sur le respect par les États de leurs obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Le HCDH collabore avec les entités des Nations Unies en vue de renforcer les synergies entre les efforts nationaux déployés pour mettre en œuvre les recommandations relatives aux droits de l'homme et les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

54. Le déploiement de conseillers régionaux pour l'Examen périodique universel permettra au HCDH de répondre plus efficacement au nombre croissant de demandes d'assistance technique et de fournir en temps utile aux États des conseils et un soutien pour la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, dont l'Examen périodique universel. La collaboration active des conseillers régionaux avec les équipes de pays des Nations Unies renforcera le soutien que le HCDH apporte pour faire en sorte que les recommandations issues de l'Examen périodique universel soient intégrées dans les documents de programmation commune des Nations Unies et les efforts nationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable.

55. Le HCDH continuera à veiller à ce que soit fournie une assistance technique efficace conduisant à des transformations durables sur le terrain et reposant sur une coordination et une complémentarité solides et la collaboration active des États, des institutions nationales des droits de l'homme, de la société civile, des donateurs, des organisations régionales et d'autres parties prenantes. Le HCDH continuera aussi à renforcer sa collaboration active avec le système des Nations Unies pour le développement afin que le mécanisme d'Examen périodique universel joue un rôle déterminant dans la promotion des droits de l'homme dans le cadre des efforts de développement, notamment en établissant un lien explicite entre les résultats et produits des programmes et projets et la mise en œuvre des recommandations spécifiques au pays adressées par les mécanismes internationaux des droits de l'homme. Face à la situation actuelle, se caractérisant par une hausse du nombre des demandes de coopération technique conjuguée à la faiblesse des ressources, le HCDH s'attachera à rendre cette coopération plus efficace.

56. Il est tout aussi important d'assurer en même temps un financement suffisant et prévisible de la coopération technique par des contributions régulières et volontaires pour faire face de manière adéquate à la hausse du nombre des demandes d'assistance technique aux fins de la mise en œuvre des recommandations issues des mécanismes internationaux des droits de l'homme. Les États et les autres parties prenantes ayant participé à la réunion-débat de haut niveau tenue en 2023 lors de la cinquante-deuxième session du Conseil des droits de l'homme ont insisté sur la nécessité de financer durablement les deux Fonds de contributions volontaires pour l'Examen périodique universel et ont appelé à poursuivre et renforcer le soutien financier apporté à ceux-ci⁸. Le HCDH préconisera donc d'assurer un financement prévisible, pluriannuel et à long terme du Fonds de contributions volontaires, y compris en élargissant la base des donateurs du Fonds et en portant à au moins 3 millions de dollars le total annuel des contributions volontaires afin de répondre à la demande croissante d'assistance technique de la part des États.

⁸ [A/HRC/53/58](#), par. 33, 44 et 50.